

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 4 avril 2018 portant admission dans la réserve de la gendarmerie**

NOR : INTJ1809360A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 4211-3 ;

Vu l'avis du bureau du recrutement, des concours et des examens relatif à l'évaluation psychologique des candidats à la réserve opérationnelle,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Frédéric, Jules Schaaf est admis, sur sa demande, pour compter du 16 février 2017, dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie des transports aériens, avec son grade et son ancienneté de grade.

Article 2

Ce lieutenant de réserve est rattaché au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 avril 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*La générale, commandante et déléguée  
des réserves de la gendarmerie nationale,*

A. FOUGERAT